

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Trajets Retour au travail : création de la plateforme TRIO

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi établissant et organisant la plateforme TRIO.

Le contrat d'administration 2022-2025 de l'INAMI prévoit la création d'une plateforme de communication digitale, collaborative, sécurisée, accessible aux médecins du TRIO (médecins-conseils des organismes assureurs, médecins du travail et médecins généralistes) dans le cadre des trajets de Retour au travail.

Cette « plateforme TRIO » doit permettre l'échange d'informations médicales entre médecins-conseils, médecins du travail et médecins généralistes dans le cadre des trajets Retour au travail et la création d'un dossier individuel pour chaque assuré débutant un trajet de Retour au travail dans lequel sont conservées des données médicales et administratives et dans lequel sont consultables des données-clés relatives à la gestion d'un trajet Retour au travail.

L'avant-projet de loi vise à déterminer le cadre légal de cette plateforme de communication digitale.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be